

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604

31 mars 2011

### SOMMAIRE

Abelica S.A. ....	28953	Greening Partners International S.à r.l. ....	28977
Access Self-Storage Holdings S.A. ....	28949	Hagalux .....	28987
Ad Holph S.A. ....	28954	Henderson Fund Management (Luxem- bourg) S.A. ....	28948
Amarna Holding S.A. SPF .....	28954	IDC S.à r.l. ....	28987
Aménagement, Rénovation, Electricité S.A. ....	28949	IGEFI Holdings S.à r.l. ....	28987
Amiral .....	28954	Ikanos S.A. ....	28988
Am Kannerbuttek S.à r.l. ....	28953	Ilys S.A. ....	28989
Andene S.A. ....	28954	Immo Royal Partners S.A. ....	28989
Andres Sàrl .....	28955	Infedec SPF S.A. ....	28990
ANNOBO Investment S.A. ....	28955	International Media Trading S.A. ....	28990
AP Portico Port S.à r.l. ....	28955	Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch .....	28987
Arche Investments S.à r.l. ....	28949	Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch .....	28987
Astmed International S.A. ....	28955	Invesco Management N° 1 S.A. ....	28990
Astur Trading & Consulting S.à r.l. ....	28949	Invesco Management N° 2 S.A. ....	28990
Avantor Performance Materials Holdings S.A. ....	28950	Inzil S.à r.l. ....	28991
Aviavest SCS .....	28956	ISIWIS Research S.à r.l. ....	28991
Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl ..	28960	Isiwis S.à r.l. ....	28991
Bingen S.A. ....	28960	JBBK Verwaltungs S.à r.l. ....	28992
BRE/Italy Investor S.à r.l. ....	28960	JT International Luxembourg S.A. ....	28992
C 2004 .....	28961	Katto Financial Holding S.A. ....	28992
Carrelages PREMM S.à r.l. ....	28961	Lux Marmedsa GP S.à r.l. ....	28950
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A. ....	28961	mensching plus S.à r.l. ....	28991
Casinvest Iena S.à r.l. ....	28961	Novenergy Investments S.A. ....	28956
Clover Investments Sàrl .....	28962	R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A. .....	28992
CuiTech S.A. ....	28962	Robby Holding S.à r.l. ....	28947
Discovery Offshore S.A. ....	28962	Selm Holding International S.A. ....	28988
Filvest S.C.A. ....	28976	Sveta Investments S.A. ....	28977
Flystar S.à r.l. ....	28976	Vilmob S.A. ....	28946
Garage Muller Lintgen S.A. ....	28976	You Want Some Capital S.A. ....	28948
Gazeley Luxco 1 S.à r.l. ....	28977	You Want Some Capital S.A. ....	28948
Geko Holding S.A. ....	28977	You Want Some Capital S.A. ....	28948
Gem2 Conseil S.A. ....	28976		
Gemini S.A. ....	28976		
GRAVFS S.A. ....	28947		

**Vilmob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 53.544.

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "VILMOB S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 53.544, constituée suivant un acte reçu par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 27 mars 1996, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolution de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1001 du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 14.774.013,31 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 14.805.000 par augmentation du pair comptable des actions existantes, entièrement souscrite par l'actionnaire unique et intégralement libérée par la conversion d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient à l'encontre de la société, pour un montant total de EUR 14.774.013,31.

2. Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 14.805.000 (quatorze millions huit cent cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 14.774.013,31 (quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille treize euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 14.805.000 (quatorze millions huit cent cinq mille euros), par augmentation du pair comptable des actions existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes, l'actionnaire unique, à savoir la société BURLINGTON PROPERTIES S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, ici représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement par la conversion d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible, pour un montant total de EUR 14.774.013,31 (quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille treize euros et trente et un cents).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 15 décembre 2010 par FIDEWA Audit S.A., avec siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La valeur de l'apport est constatée par ledit rapport qui conclut comme suit:

### Conclusion

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 14,774,013.31 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the increase of the share value price of the shares of VILMOB S.A. by EUR 14,774,02 per share».

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 14.805.000 (quatorze millions huit cent cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Honymus, E. Dublet, S. Boulard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2030. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007000/79.

(110006968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

### **GRAVFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Muller.

R.C.S. Luxembourg B 88.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAVFS SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023887/12.

(110028400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

### **Rolby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.914.

Le 25 Janvier 2011 International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transférée l'intégralité des 1,250,000 parts sociales de la Société, à Trimast Holdings Ltd, société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, PO Box 309GT, KY-Georgetown, Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre des Société des Iles Caïmans sous le numéro MC-197749.

Il résulte que, à dater du 25 Janvier 2011, l'Associé Unique de la Société est le suivant:

Trimast Holdings Ltd.: . . . . . 1,250,000 parts sociales

Total: . . . . . 1,250,000 parts sociales

En date du 25 janvier 2011, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Timothy Charles BABICH, né le 22 Novembre 1976, dans l'Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse 37 Albert Court, Prince Consort Road, London SW7 2BH, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Gareth George STEPHENS, né le 14 Avril, 1955, à Bridgent, Royaume-Uni, ayant pour adresse 92 Epsom Road, Guildford, Surrey GU1 2LB, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, né le 26 Aout 1970, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et

- Le mandat de gérant de MANACOR (Luxembourg) S.A. société anonyme, est converti en mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rolby Holding Sà r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011025864/32.

(110030340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011023888/10.

(110028322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.427.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023977/10.

(110028543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.427.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023978/10.

(110028544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.427.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023979/10.

(110028545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 9 février 2011*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes,

- Alan Winter Associates, une société établie et ayant son siège social à Brockley House, Brockley Avenue, Stanmore, Middlesex HA7 4LU, enregistrée auprès du Registre de Grande Bretagne sous le numéro 11255795, avec effet au 9 février 2011,

en remplacement de:

- BDO Compagnie Fiduciaire, une société établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-71.178, avec effet au 9 février 2011,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2011.

*Pour Access Self-Storage Holdings S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023982/22.

(110029632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**A.R.E. Group S.A., Aménagement, Rénovation, Electricité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bourscheid,

R.C.S. Luxembourg B 93.448.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023984/10.

(110029415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Astur Trading & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.160.

—  
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023988/10.

(110028947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 novembre 2010*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2011.

L'Assemblée décide de réélire Monsieur Jean Lemaire, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

Monsieur Carl Heggli, administrateur, résidant professionnellement au 7, Chemin de la Forêt, CH-1222 Vésenaz, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023987/17.

(110029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023991/10.

(110029067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

---

In the year two thousand ten, the seventeenth day of December,

before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IIF Dutch TopCo B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 165, Teleport, Naritaweg, bâtiment Telestone 8, NL – 1043 BW Amsterdam and registered under number 50496115, being the sole holder of the 500 (five hundred) shares of the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Olivier TOO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 17 November 2010.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of Lux Marmedsa GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.434 and with a current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1341 of 30 June 2010.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 23 July 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C– N°2148 of 12 October 2010.

II. that all of the 500 shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 are present or represented at the extraordinary general meeting (the Meeting), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 600 (six hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified at item 2 above;
4. Subsequent amendment of Article 4 of the Articles and any relevant provisions of the Articles;
5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly- issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in items 3 and 4 above; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:



*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 600 (six hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

*Third resolution*  
*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issuance of 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to fully pay up such new shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro).

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that it holds 1,100 (one thousand one hundred) shares in the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions henceforth as follows.

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro), represented by one thousand one hundred (1,100) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's share register in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to (i) the amendment of the Company's share register and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre,  
devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg. Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

IIF Dutch TopCo B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social au 165, Teleport, Naritaweg, bâtiment Telestone 8, NL – 1043 BW Amsterdam, et enregistrée sous le numéro 50496115, et seule détentrice des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société (l'Associé Unique);

ici représenté par Monsieur Olivier TOO, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 17 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la seule associé de Lux Marmedsa GP S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trêves, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.434 (la Société). La Société a été constituée le 25 mai 2010 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au Luxembourg, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 1341 du 30 juin 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte en date du 23 juillet 2010 du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°2148 du 12 octobre 2010

II. que la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est dûment représentée à la présente l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée), laquelle se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous;

II. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;

2. autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société à hauteur de EUR 15.000 (quinze mille euros) de façon à porter le capital social à un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros) par la création et la libération de 600 (six cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

3. souscription à et paiement en numéraire de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2 ci-dessus;

4. modification consécutive de l'Article 4 des Statuts et des autres dispositions pertinentes des Statuts;

5. modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises au registre des parts sociales de la Société et à l'enregistrement des modifications relatives aux points 3 et 4 ci-dessus; et

6. divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué préalablement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros) par la création et la libération de 600 (six cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme précédemment mentionné, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de 600 (six cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros).

Le montant total de l'apport en numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique enregistre qu'il détient 1.100 (mille cent) parts sociales de la Société.



*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus comme suit:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros) divisés en 1.100 (mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder individuellement au nom de la Société à (i) la modification du registre des actions de la Société et (ii) de pourvoir à toute formalité relative aux résolutions prises ci-dessus.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 1.000 EUR (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: O. TOO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57963. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006732/176.

(110006960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Am Kannerbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 22.432.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024003/10.

(110029225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Abelica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.428.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011023992/15.

(110029262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Ad Holph S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 131.611.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée a décidé de nommer

KINGS INLET INC. Enregistrée sous le numéro 81222000601 auprès du N.Y.S Department of State et ayant son siège à 1 MAIDEN LANE 5TH FL NEW YORK, NY-10038 USA comme Administrateur

L'Assemblée a décidé de démissionner

Monsieur Alexander Claessens, demeurant professionnellement au 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, comme Administrateur avec effet le 27 Décembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 27 Décembre 2010.

Avec Procuration

Monsieur Bert Pans

Référence de publication: 2011023993/17.

(110029124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Amarna Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.288.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024005/10.

(110029064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Amiral, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 148.591.

—  
*Extrait du conseil d administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. DIVERS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Mme Nathalie Jacquemart, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- M. Stéphane Warnier, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011024006/17.

(110029170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Andene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 146.224.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 février 2011.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2011024007/15.

(110029263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Andres Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 82.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANDRES S.à r.l.  
Signatures  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011024008/12.

(110029216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**ANNOBO Investment S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 2, Am enneschten Eck.  
R.C.S. Luxembourg B 157.835.

*Auszug aus der Aussordentlichen Generalversammlung vom 16. Februar 2011*

Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt:  
von: Hauptstrooss 7, L-9838 Untereisenbach  
nach: Am enneschten Eck 2, L-9838 Untereisenbach

Untereisenbach, den 16. Februar 2011.

*Präsident / Sekretär / Stimmzähler*

Référence de publication: 2011024009/13.

(110028999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**AP Portico Port S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024011/11.

(110029199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Astmed International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.  
R.C.S. Luxembourg B 108.530.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 février 2011, tenue au siège de la société,*

Ont été prises les résolutions suivantes:

- Révocation des deux administrateurs,

Monsieur Bernard PRANZETTI et

la sté. EUROPEENNE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A.,

- Nominations en remplacement de:

Monsieur Bruno DE COUET DE LORRY, né le 18.11.1952 à F-Neuilly, et demeurant à 54 rue du Tabélon B-1050-Ixelles.

Madame Quitterie LANTA, née le 27.04.1974 à F-Laxou demeurant à chemin du Moulin à F-78630 –Orgeval.

Le conseil d'administration se compose à présent de:

Monsieur Bruno DE COUET DE LORRY, né le 18.11.1952 à F-Neuilly, et demeurant à 54 rue du Tabélon B-1050-Ixelles.

Madame Quitterie LANTA, née le 27.04.1974 à F-Laxou demeurant à chemin du Moulin à F-78300 – Orgeval.

Monsieur Patrice LANTA, né le 13.12.1948 à Bruay en Artois, demeurant à 7 Rue de la Malmaison à F-78580-Bazémont.

- Prorogation du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Patrice LANTA.

Durée des mandats des administrateurs: 6 années à adapter de la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024026/24.

(110028814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Aviavest SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.069.

---

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 19 Januar 2011 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1 Es wird beschlossen die Gesellschaft in Liquidation zu stellen.

2 Zum Liquidator wird die Gesellschaft Stichting Vest mit Gesellschaftssitz in Amstedijk 166, 1079 LH Amsterdam, Niederlande, K.v.K. Nummer 34319230 ernannt.

*Für die Gesellschaft*

Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2011024033/13.

(110029423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Novenergy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.028.

---

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "NOVENERGY INVESTMENTS S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 46.028, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1993 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 de 1994. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 173 du 25 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry JACOB, employé privé, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (EUR 110.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent trente sept-sept mille cinq cents euros (EUR 137.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation de la situation intérimaire à la date du transfert de la société;

2. Transfert du siège social de Luxembourg vers la République de PANAMA, et adoption de la forme juridique d'une société Anonyme de droit Panaméen.

3. Fixation du siège social à Panama, République de Panama.

4. Démission de trois administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

5. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

6. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit panaméen et fixation de la durée de la société pour une durée illimitée, et modification de son objet pour lui donner la teneur suivante en langue anglaise:

"The purposes of the corporation are to establish, transact and carry on the business of an investment company; to purchase, sell and deal in all kinds of commodities, shares of stock, bonds and securities of all kinds; to purchase, sell, lease or otherwise acquire or dispose of real estate; to borrow and loan money, with or without security; to enter into, make, perform and carry out contracts of all kinds; to become surety or guarantee the carrying out and performance of any and all contracts; to engage in any lawful business not prohibited to a corporation; and to do any of the foregoing as principals, agents or in any other representative capacity whatever."

7. Nomination de trois Administrateurs.

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

9. Effet juridique relative aux résolutions prises.

10. Mandat à donner au cabinet Alemàn, Cordero, Galindo & Lee aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Panama et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de confirmer le transfert de siège à Panama et d'adapter les statuts de la société à la législation panaméenne et de fixer l'adresse du siège social.

11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve la situation intérimaire en date du 21 décembre 2010 de la société à la date de transfert de la société, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Panama, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société Anonyme selon le droit panaméen.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société à Panama, République de Panama. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Il est pris acte de la démission des trois administrateurs en place:

- Madame Mireille GEHLEN,
- Monsieur Thierry JACOB,
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

H.R.T. Révision S.A, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation panaméenne, auront désormais la teneur suivante:

"1. The name of the corporation is: NOVENERGY INVESTMENTS S.A.

2. The purposes of the corporation are to establish, transact and carry on the business of an investment company; to purchase, sell and deal in all kinds of commodities, shares of stock, bonds and securities of all kinds; to purchase, sell, lease or otherwise acquire or dispose of real estate; to borrow and loan money, with or without security; to enter into, make, perform and carry out contracts of all kinds; to become surety or guarantee the carrying out and performance of any and all contracts; to engage in any lawful business not prohibited to a corporation; and to do any of the foregoing as principals, agents or in any other representative capacity whatever.

3. Capital. The capital of the corporation is ONE HUNDRED THIRTY SEVEN THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 137.500,00), divided into ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (1.250) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TEN EUROS (EUR 110,00), each. Each share shall be entitled to one vote at all meetings of the stockholders.

Shares may be issued to bearer or in registered form, as the Board of Directors shall determine, and the Board may permit certificates to bearer to be exchanged for certificates in the name of the owner and vice-versa. Shares may be issued to bearer only if fully paid and non-assessable.

4. The Stock Register required by law shall be kept at the place fixed by the Board of Directors. The transfer of shares shall be recorded in the Stock Register by the registered holder of the shares or by his proxy duly authorized for such purposes by written power-of-attorney presented to the Secretary of the company, and by presenting the respective share certificate or certificates. The transfer of shares issued to bearer requires only delivery of the certificate.

Any shareholder shall have a preferential right to purchase the shares of the corporation that another shareholder wishes to sell, in accordance with the percentage of shares that the respective shareholder owns. For these purposes, any shareholder who wants to sell his shares shall give thirty (30) days written notice of his intent to the rest of the shareholders, during which time the rest of the shareholders may purchase these shares in accordance with the percentage to which they are entitled. If any or some of the shareholders does not exercise his preferential right, his percentage shall be offered proportionally to the rest of the shareholders. Any shares that may then remain unsold, may be sold by the selling shareholder to a third party, but only on terms not less favorable than had been offered to the other shareholders.

5. The domicile of the corporation shall be in the City of Panama, Republic of Panama, but the corporation may, as the Board of Directors determine, engage in business and establish branches anywhere in the world, and keep its records and assets anywhere in the world.

6. The duration of the corporation shall be perpetual, but it may be dissolved sooner in accordance with the law.

7. Meetings of the Stockholders, for any purpose, may be held in the Republic of Panama or in any other country.

Notice of stockholders' meetings shall be given personally or by mail to each stockholder of record entitled to vote at such meeting not less than ten or more than sixty days before such meeting. If the corporation has issued shares to bearer, notice to these stockholders shall be published in a daily newspaper of the Republic of Panama, not less than thirty (30) or more than sixty (60) days prior to the meeting.

8. The Board of Directors shall consist of not less than three (3) nor more than seven (7) members. Within said maximum and minimum, the number may be fixed by resolution of the Board. However, at any meeting of the stockholders for the election of Directors, the stockholders may, by resolution, determine the number of Directors to be elected thereat, and the number so determined then elected.

Meetings of Directors may be held in the Republic of Panama or in any other country, and any Director may be represented and vote by proxy or proxies at any and all meetings of Directors.

In case of vacancies in the Board of Directors, a majority of the Directors then in office, though less than a quorum, may elect the Directors to fill such vacancies.

The powers of the Corporation shall be exercised by the Board of Directors, except such as are conferred or reserved to the stockholders. The Board of Directors, consequently, shall have complete control and total administration of the business of the corporation and may sell, lease, exchange or otherwise dispose of all or part of the corporate assets, including its good will and its corporate franchise, upon such terms and conditions as the Board of Directors may deem expedient, without the need of any authorization therefor by the stockholders of the company. No vote or consent of the stockholders shall be required for the transfer of property in trust or to pledge or mortgage the same, to secure obligations of the company or of third parties, for which a resolution of the Board of Directors shall suffice.

9. The Officers of the Corporation shall be a President, a Secretary and a Treasurer. The Stockholders or the Board of Directors may elect from time to time one or more Vice-Presidents, Assistant Treasurers or Assistant Secretaries and other officers, agents and employees as it may deem proper. Any officer may hold more than one office. The President will be the Legal Representative of the company.

The powers of the officers and their authority to represent the company shall be fixed by the Board of Directors.

Registered Agent. The Board of Directors may appoint a Registered Agent in the City of Panama, Republic of Panama, and replace such agent at any time.

10. No contract or other transaction between the corporation and any other corporation shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors of this corporation is or are interested in, or is a Director or officer, or are Directors or officers of such other corporation, and any Director or Directors, individually or jointly, may be a party or parties to, or interested in any contract or transaction of this corporation or in which this corporation is interested, and no contract, act or transaction of this corporation with any person or persons, firms or corporations, shall be affected or invalidated by the fact that any Director or Directors of this corporation is a party or are parties to, or are interested in such contract, act or transaction or in any way related to such person or persons, firms or corporation, and each and every person who may become a Director of this corporation is hereby relieved from any liability that might otherwise exist from contracting with the corporation for the benefit of himself or of any firm or corporation in which he might in any way be interested.



11. Indemnity. Any person who may become a party in any action, suit or proceeding by reason of the fact that he, his testator or intestate, is or was a Director, officer or employee of this corporation or of any corporation which he serves as such at the request of this corporation, shall be indemnified by this corporation against reasonable expenses, including attorneys' fees, actually and necessarily incurred by him in connection with the defense of such action, suit or proceeding, or in connection with any appeal therein, except in relation to matters as to which it shall be adjudged in such action, suit or proceeding that such officer, director or employee is liable for negligence or misconduct in the performance of his duties. Such right of indemnification shall not be deemed to be exclusive of any other rights to which such Director, officer or employee may be entitled, apart from statute.

12. Amendment of Charter. This Certificate of Incorporation may be amended by resolution setting forth such amendment or amendments, adopted by two thirds at least of all shares represented at a special meeting called for such purpose, or at a regular meeting if due notice has been given."

*Septième résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante, sont nommés en qualité d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Edgardo E. DIAZ, né le 11 février 1954 à Panama, République de Panama et résident professionnellement à East 53<sup>rd</sup> Street, marbella, swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama lequel mandat est fixé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Fernando A. GIL, né le 6 mars 1982 à Panama, République de Panama et résident professionnellement à East 53<sup>rd</sup> Street, marbella, swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama lequel mandat est fixé pour une durée indéterminée.

- Madame Moira ITZEL GUEVERA MC ALMAN, née le 27 juillet 1958 à Panama, République de Panama, résident professionnellement à East 53<sup>rd</sup> Street, marbella, swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama, lequel mandat est fixé pour une durée indéterminée.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

*Neuvième résolution*

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce à Panama.

*Dixième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs au Cabinet Aléman, Cordero, Galindo & Lee, avec siège social à 2<sup>nd</sup> Floor, MMG Tower, East 53<sup>rd</sup> street, Marbella, République de Panama - aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Panama, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

*Confirmation*

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de cent trente sept mille cinq cent euros (EUR 137.500.-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers Panama et que l'adresse du siège social reste encore à déterminer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. JACOB, S. DI LORENZO, J.-H. DOUBET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60236. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé) : F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006807/195.

(110007015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.292.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024037/12.

(110029710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Bingen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 102.261.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 20 mai 2010 à 11:00 heures*

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 20 mai 2010, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. reconduction du mandat de Madame Mariette URY, née à Luxembourg le 25 juin 1948, demeurant à L-6166 Ernster, 80 rue de Grünwald au poste d'administrateur pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016.

2. reconduction du mandat de Maître Fernand ENTRINGER, né le 6 septembre 1942 à Kayl, demeurant professionnellement au 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dans ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011024055/20.

(110029288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**BRE/Italy Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.620.

La fusion par absorption telles qu'envisagée entre BRE/Italy Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.620, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1227 daté du 20 Novembre 2003, agissant en tant que société absorbante et la société suivante:

- BRE/Italy Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.837, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 octobre 2003, publié au Mémorial B 1327 daté du 12 décembre 2003, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 octobre 2009, numéro 2085,

a été réalisée avec effet au 23 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Virginie Lepage.

Référence de publication: 2011024065/24.

(110028829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**C 2004, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R.C.S. Luxembourg B 65.348.

—  
*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 28 mai 2010*

L'assemblée générale, à l'unanimité, a décidé les points suivants:

Elle désigne, avec effet ce jour, comme administrateurs pour un terme de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016:

M. Boudry François, Burrebeerig, 21 à 9676 Noertrange, Luxembourg.

La société anonyme International Finance Assistance I.F.A. Holding s.a., B39702, rue Andethana, 25 à L 6970 Oberanven, représentée par M. Boudry François domicilié Burrebeerig 21 à 9676 Noertrange.

La société anonyme I.I.F.B. Consultant S.A., B38278, Grand-Rue 57 à 9530 Wiltz représentée par M. Boudry François, domicilié Burrebeerig 21 à 9676 Noertrange.

Elle désigne comme administrateur délégué pour un terme de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016:

M. Boudry François, domicilié Burrebeerig 21 à 9676 Noertrange.

Pour extrait conforme

François Boudry

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011024066/22.

(110028969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Carrelages PREMM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 37.988.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024069/10.

(110029230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.332.

—  
EXTRAIT

Sur base de la Résolution prise par l'Actionnaire unique de la Société en date du 7 février 2011, Monsieur Giovanni Patri, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été révoqué de ses fonctions d'Administrateur à date effective du 7 février 2011.

*Pour Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.*

Référence de publication: 2011024070/12.

(110029641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 145.288.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 rectifiés, version destinée à remplacer le dépôt précédent datant du 5 août 2010 et dont le numéro est L100121287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024071/12.

(110029496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Clover Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.901.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M.Paul Coulson, associé de la société, a changé comme suit:  
6, Square des Écrivains Combattants Morts, 75016 Paris, France  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011024074/12.

(110028981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**CuiTech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 90.847.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale lors d'une réunion tenue en date du 11 février 2011:

Monsieur Luc Degrevé, demeurant Moulin à Vent, F-47800 Moustier, a été nommé Administrateur délégué pour la durée de son mandat d'administrateur de la société, renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Madame Monique Kestemont, demeurant Moulin à Vent, F-47800 Moustier, a été nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Madame Leslie MARCHAND, demeurant Diabla, F-47350 Peyrière, a été nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Conformément à l'article 6 (2) des statuts, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'Administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Il est aussi accepté la démission de Hermans Guy comme administrateur.

Il est aussi accepté la démission de la société Jonamy s.a. comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

*Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011024079/23.

(110029500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Discovery Offshore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.318.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of January,  
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46448,

represented by Isabelle Moy, lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Discovery Offshore S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11.

**Art. 4. Corporate purpose.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for any type of consideration and in particular for shares or securities of any company purchasing the same. Besides, the Company's purpose also consists in the acquisition, maintenance, operation and management of offshore drilling units, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as offshore drilling units; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and offshore drilling units.

The Company may carry out its purpose either in Luxembourg or abroad, provided, however, that the Company shall not carry out its purpose in any State which might be subject from time to time to any regulations under the Sanctions Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury or any other trade restriction under the laws of the United States of America or the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or under any other applicable laws.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend or make otherwise available funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

The Company may generally carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at USD 41,000 (forty-one thousand US dollars), represented by 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares having a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amending the Articles, as prescribed in Article 11.

The authorised capital of the Company is set at one USD 1,000,000,000 (one billion US dollars) represented by a maximum of 100,000,000,000 (one hundred billion) shares, each with a nominal value of USD 0.01 (one US cent).

The Board is authorised, for a period starting on 24 January 2010 and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions governing any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this paragraph, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument that entitles its holder to subscribe for or be allocated with shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), until the amounts of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorized share capital, (ii) during the Period, issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments and (iii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a subscription and payment in cash, a subscription and payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) in connection with an issue of new shares and the Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Each time the Board shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments before a notary.

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash, regarding the pre-emptive rights referred to in the Companies Act, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

A register of shares in registered form will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

The Company shall consider the person in whose name registered shares are registered in the register of shareholder (s) as the full owner of such shares.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

**Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised,



by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg or in Oslo, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

**Art. 12. Management.** There must be at least 3 (three) directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to 1 (one) until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing of a member of the Board. Copies of consent in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, or by any 2 (two) directors.

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks, to advise the Board or to make recommendations to the Board and/or, as the case may be, the General Meeting of the shareholders of the Company), the members of which may be selected either from among the directors or not.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, acting through the Board, any two members of the Board, or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the joint signature of any two persons appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16.

**Art. 18. Conflict of interests.** In the event that any director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

Any director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this article 18.

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or written resolution of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the Company to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each.

**Art. 21. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Director shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

No later than one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

No later than 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and in particular it may decide to declare and pay dividends, within the limits laid down in the Companies Act.

The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or the Sole Director, as the case may be, and at such times and places as may be determined by the Board or the Sole Director, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amending these Articles, as prescribed in article 11. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held on 16 May 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares, having a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of USD 0.01 (one US cent) per share.

All these shares have been fully paid up by the appearing party, represented as stated above, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 41,000 (forty-one thousand US dollars), so that the sum of USD 41,000 (forty-one thousand US dollars) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three);

2. the following persons are appointed as directors:

- Mr James W. Noe, Senior Vice President, General Counsel and Chief Compliance Officer, whose professional address is at 9 Greenway Plaza, Suite 2200, Houston, Texas 77046, United States of America;

- Mr Stephen M. Butz, Senior Vice President, Chief Financial Officer and Treasurer, whose professional address is at 9 Greenway Plaza, Suite 2200, Houston, Texas 77046, United States of America;

- Mr Joost Mees, Commercial Director, whose professional address is at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

3. that there be appointed Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365, Luxembourg, as independent auditor (cabinet de révision agréé) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2014 that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2013;

5. that the term of office of Ernst & Young as independent auditor (cabinet de revision agréé) will expire after the annual General Meeting of the year 2012 that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2011; and

6. that the address of the registered office of the Company is at 46 A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder (s) of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party and the notary signed the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46448,

ici représentée par Isabelle Moy, juriste, résidant au 33 avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Discovery Offshore S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères commerciales, financières ou autres ou des entreprises et l'acquisition par voie de participations, de contributions, souscription, achat ou option d'achats, de négociation ou de toute autre manière, de titres, obligations, brevets et licences, ou de tout bien, titre ou intérêt dans un bien que la Société juge adéquate, et plus généralement le contrôle, la gestion, la mise en valeur, la vente et la cession, en tout ou partie, des actifs en question pour un montant que la Société estime approprié, et en particulier pour des actions ou des titres de toute société réalisant l'acquisition de ces actifs;

Par ailleurs, l'objet de la Société consiste également à acheter, garder, faire fonctionner et gérer des plateformes de forage offshore et dans toute activité



directement ou indirectement liée. En outre, la Société peut détenir, prêter, administrer et /ou fournir le matériel utilisé pour des services de forage effectués dans le cadre des opérations de forage de pétrole et de gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou mettre à disposition tout équipement qui y est lié ainsi que des plateformes de forage offshore; conclure, assister ou participer à des transactions de nature financière, commerciale et autres transactions en rapport avec des services de forage et des plateformes de forage offshore.

La Société peut réaliser son objet social à Luxembourg ou à l'étranger. Toutefois, la Société ne saurait réaliser son objet social dans un aucun Etat soumis à la réglementation issue du Sanctions Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury ou à toute autre mesure de restriction sur le commerce en vertu des lois applicables aux Etats-Unis d'Amérique, au Grand Duché de Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de créances et de titres participatifs, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter ou mettre à disposition des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, y compris, mais de manière non exhaustive, au moyen de gages, de cessions, de nantissements ou d'hypothèques, pour le compte de ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques financiers, risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et ne sont pas exhaustives. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut de façon générale accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, portant sur des droits ou des biens personnels ou réels, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est établi à USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une décision de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, conformément à l'article 11.

Le capital autorisé de la Société est fixé à USD 1.000.000.000 (un milliard de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par un maximum de 100.000.000.000 (cent milliards) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique).

Pendant une période commençant le 24 janvier 2011 et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen (i) de l'émission d'actions en vertu d'un apport en numéraire, (ii) de l'émission d'actions en vertu d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.

Le Conseil d'Administration est en outre autorisé à définir les conditions générales applicables à toute souscription et émission d'actions en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans le présent paragraphe, et à décider du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, du prix d'émission, incluant ou non d'une prime d'émission, ainsi que des conditions et modalités de paiement des actions, en vertu de tous documents et tous contrats, notamment et de manière non exhaustive, de contrats de prêts convertibles en actions, de contrats d'option et de contrats d'option d'achat d'actions (stock option plans).

La Conseil d'Administration est de plus autorisé (i) au cours de la Période, à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, ou toutes obligations portant des droits de souscription ou tous autres instruments permettant à leurs détenteurs de souscrire à des actions ou de se les voir attribuer, tels que (liste non exhaustive) les warrants (les Instruments), jusqu'à ce que le montant du capital social ainsi augmenté en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments corresponde au montant du capital autorisé, (ii) au cours de la Période, à émettre des actions soumises à l'exercice des droits attachés aux Instruments et effectives à partir de cet exercice, et (iii) à émettre des actions en vertu de l'exercice des droits conférés par ces Instruments, à tout moment, pendant ou hors de la Période, à condition toutefois que les Instruments aient été émis au cours de la Période. Les actions devant être émises à la suite



de l'exercice des droits conférés par les Instruments peuvent l'être en vertu d'une souscription et d'un paiement en numéraire, d'une souscription et d'un paiement en nature, ou d'une capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions générales applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement; le Conseil d'Administration est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), lors de l'émission de nouvelles actions ou d'Instruments, et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de la même manière dans le cadre de l'attribution des actions à émettre par voie de capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, en vertu de tous documents ou contrats, notamment et sans limitation, les contrats de prêt convertibles en actions, les contrats d'option et les plans d'option d'achat d'actions, et en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la Loi.

A chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour mettre en oeuvre l'augmentation de capital social sous capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le Conseil d'Administration nommera ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires à la constatation de l'augmentation de capital et des modifications subséquentes devant un notaire.

En cas d'émission d'actions en échange d'un paiement en numéraire, et s'agissant du droit préférentiel de souscription prévu par la Loi, les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription proportionnel à ladite émission.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives uniquement.

Un registre des actions nominatives doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration, ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aurait été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

La Société considèrera la personne au nom de laquelle des actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires comme le véritable détenteur desdites actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre d'actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux ou de résolutions circulaires, le cas échéant.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** Conformément à la loi luxembourgeoise, l'Assemblée Générale annuelle se tient à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg ou à Oslo, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux

comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite stipulant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation à chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont publiés sous forme d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si toutes les actions sont nominatives, les convocations ne peuvent être envoyées que par courrier recommandé.

Chaque action donne droit à une voix.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées par deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne (actionnaire ou non) comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de l'Assemblée Générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale, qui nomme lui-même un secrétaire, et les actionnaires nomment également un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Administration de la Société.** La Société doit compter au minimum 3 (trois) administrateurs. Toutefois, lorsque la Société a été constituée par un Actionnaire Unique, ou lorsqu'il a été établi à une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à 1 (un) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire constatant l'existence de plusieurs actionnaires.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat ne pouvant pas dépasser six ans, et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi.

L'/les administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

**Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit d'un membre du Conseil d'Administration. Des copies des accords écrits peuvent être transmises par téléfax ou courriel et tenir lieu de preuves des accords écrits lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par téléfax ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de la réunion du Conseil d'Administration concernée.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Au cas où, lors d'une réunion, il existe une parité des voix, la voix du Président de la réunion ou du président pro tempore, selon le cas, est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé (s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et Des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'Administrateur Unique doivent être signés par l'Administrateur Unique.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par le président pro tempore, selon le cas, ou par deux (2) administrateurs quelconques.

Les copies ou extraits de procès-verbaux ou de résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant, qui sont destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, actionnaire(s) ou non, membre(s) du Conseil d'Administration ou non, qui a/ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Le Conseil d'Administration peut également nommer des commissions ou sous-commissions chargées de missions spécifiques, de conseiller le Conseil d'Administration ou de présenter des recommandations à ce dernier ou à l'Assemblée

Générale des actionnaires de la Société. Les membres de ces commissions ne doivent pas nécessairement être des administrateurs.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société, ou

(ii) la seule signature de l'Administrateur Unique, le cas échéant. La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, agissant par le biais du Conseil d'Administration, de deux de ses

membres, ou de l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe des deux personnes nommées à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans une quelconque transaction impliquant la Société et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra en informer le Conseil d'Administration de la Société à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations portant sur cette transaction. Cette transaction, ainsi que l'intérêt de l'administrateur qui y est lié, sera reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Tout administrateur de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être reconnu comme ayant un intérêt contraire à l'intérêt de la Société pour les besoins du présent Article 18.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, s'il s'avère que cet Administrateur Unique manifeste un intérêt contraire à l'intérêt de la Société à l'égard d'une transaction conclue par la Société et l'Administrateur Unique, ce conflit d'intérêt devra être transcrit dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, le cas échéant, consignait l'approbation de ladite transaction.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises (Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé).** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes est nommé pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) sont nommés par la Société en vue de l'examen obligatoire des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois applicable. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions d'un contrat de service devant être conclu à un moment donné par la Société et le réviseur d'entreprises.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet les comptes annuels ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tout autre document susceptible d'être requis par la loi au commissaire aux comptes de la Société qui établira ensuite son rapport.

Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises, selon le cas, ainsi que tout autre document susceptible d'être requis par la loi doivent être déposés au siège social de la Société où ils pourront être consultés par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et, plus particulièrement, décidera de déclarer et payer des dividendes dans les limites prescrites par la Loi.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de déclarer et verser des dividendes intérimaires à partir des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et limites fixées par la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et aux heures et lieux fixés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 16 mai 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 4,100,000 (quatre millions cent mille) actions ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis d'Amérique) par action.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par la partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de USD 41.000 (quarante-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), de sorte que la somme de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La totalité de l'apport en numéraire est attribuée au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport d'actifs autre qu'un apport en numéraire n'a été effectué à la constitution de la Société) et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

#### *Résolutions des actionnaires*

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
  - James W. Noe, Vice-Président, Directeur Juridique et Conformité, dont l'adresse professionnelle est à 9 Greenway Plaza, Suite 2200, Houston, Texas 77046, Etats-Unis d'Amérique;
  - Stephen Butz, Vice Président, Directeur Financier et Trésorier, dont l'adresse professionnelle est à 9 Greenway Plaza, Suite 2200, Houston, Texas 77046, Etats-Unis d'Amérique;
  - Joost Mees, Directeur commercial, dont l'adresse professionnelle est au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
3. Ernst & Young, sis au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg est nommé en tant que cabinet de révision agréé de la Société;
4. le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014 chargée d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013;
5. le mandat d'Ernst & Young en tant que cabinet de révision agréé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012 chargée d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011; et
6. le siège social de la Société est sis au 46 A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2011. Relation: LAC/2010/2200. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013540/763.

(110015714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Filvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.676.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011024153/10.

(110028991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 105.161.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011024158/12.

(110028929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 73.668.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024167/10.

(110029231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Gemini S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Gem2 Conseil S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.711.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024169/10.

(110029722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---



**Gazeley Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.225.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1112 du 5 juin 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011024161/14.

(110028863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Geko Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.704.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 20 novembre 2008 avec la Société Anonyme GEKO HOLDING S.A., précédemment avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 129.704, a été résiliée avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

P. MARIOTTI / G. VINCIOTTI

Référence de publication: 2011024168/14.

(110028977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Greening Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024175/10.

(110029093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Sveta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.102.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty ninth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THER E APPEARED:

1. The public limited company Karinate Investments S.A., in process of registration at the Luxembourg Trade and Companies' Register, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and

2. the public limited company UNITED BULK S.A., R.C.S. Luxembourg B 136.969, with its registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

both represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company (“société anonyme”):

### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of “Sveta Investments S.A.”.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at fifty thousand United States Dollar (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

Pre-emption rights

a) A shareholder (the shareholder) may only sell all or part of its shares to a bona fide third party offeror, on the conditions set forth below.

b) If a shareholder (the Selling Shareholder) wishes to sell all or part of its shares (the Offered Shares) to a bona fide third party transferee (the Transferee), the Selling Shareholder must give notice of such a fact to the other shareholders (the Non-Selling Shareholders) (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall set out the name of the Transferee and the price payable in cash at which the Transferee is willing to purchase the Offered Shares (the Offered Price). The Transfer Notice will not contain any other conditions and shall be irrevocable. The Transfer Notice is to be countersigned by the Transferee.

c) As from the Transfer Notice, the Non-Selling Shareholders shall have a period of 15 business days within which to send to the Selling Shareholder a notice of their decision to acquire all the Offered Shares at a price corresponding to the Offered Price (such notice being the Purchase Notice).

d) If a Purchase Notice is delivered by the Non-Selling Shareholders within the period of 15 business days and if the Purchase Notice specifically provides that Non-Selling Shareholders accept the Offered Price, such Purchase Notice will be deemed to be an irrevocable acceptance by the Non-Selling Shareholders to acquire the Offered Shares.

If a Purchase Notice is delivered by the Non-Selling Shareholders within the period of 15 business days and if the Purchase Notice specifically provides that Non-Selling Shareholders do not accept the Offered Price or if the Purchase Notice is silent in respect of the acceptance of the Offered Price, the Non-Selling Shareholders shall request the auditor of the Company to determine the fair value of the shares, as set forth below.

e) If no Purchase Notice has been sent within 15 business days of the Transfer Notice, the sale of the Offered Shares by the Selling Shareholder to the Transferee shall be free, but it shall not be lower than the Offered Price.

f) A shareholder is deemed to have served a Transfer Notice upon the occurrence of any of the following events:

- such shareholder is subject to an insolvency event (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the insolvency event occurred)

- such shareholder commits a material breach of these articles or any major agreement as may exist among the shareholders from time to time, which breach if remediable has not been remedied within 30 days of notice to remedy (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the breach occurred/the expiry of the 30 day notice period, as appropriate)

- such shareholder suffers a change of control save in respect of intra-group transfers (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the change of control occurred).

Determination of fair value

Appointment of expert

The fair value of shares for the purposes of these articles shall be determined by the auditors of the company within 20 business days of the date a request by a shareholder has been sent by registered mail.

Method and adjustments

The auditors shall determine the fair value of the shares to be sold as at the date immediately prior to the date of the relevant Transfer Notice by valuing the company as on an arm's length sale between a willing seller and a willing buyer.

If any difficulty arises then the auditors shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

Determination

a) The auditors must determine the fair value within 20 business days of the Transfer Notice and shall notify the parties of their determination.

b) The auditors shall act as experts and not as arbitrators.

c) In determining the fair value pursuant to this article, the auditors may have access to all accounting records or other relevant documents of company, subject to any confidentiality provisions.

d) In determining the fair value pursuant to this article, the parties may make representations to the auditors which the auditors may, in their sole discretion, choose to take account of.

e) The costs of the auditors' determination shall be borne equally by the parties.

Dispute Resolution

If one of the shareholders disagrees with the determination of the fair value such shareholder must notify the other shareholders within two weeks of the determination of the fair value of its disagreement by sending a refusal notice (the Refusal Notice) to the other shareholders. Either of the shareholders may then request the president of the "Luxembourg institut des réviseurs d'entreprises" to promptly appoint an independent expert who shall use best efforts to determine the fair value of the shares, within 20 business days of his appointment, and such determination will be final and binding upon the parties. The party that served the Refusal Notice shall bear the cost of the independent expert.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### Title III.- Management

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal

reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each as follows:

- twenty-five thousand (25,000) shares are subscribed by the public limited company Karinate Investments S.A., prenamed, and are entirely paid up by contribution in cash of twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-).
- twenty-five thousand (25,000) shares are subscribed by the public limited company UNITED BULK S.A., prenamed, and are entirely paid up by contribution in cash of twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-).

The total amount of fifty thousand United States Dollar (USD 50,000.) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at six and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors of the category A and directors of the category B:

##### *Directors of the category A:*

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.
- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy), on September 3, 1971, residing professionally at L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Directors of the category B:*

- Mr. Alexis DE BERNARDI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 13, 1975, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- Mr. Mohammed KARA, company director, born in Oum Toub-Denaira (Algeria), on July 21, 1954, residing professionally at L1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- Mr. Jacopo ROSSI, company director, born in San Dona' Del Piave (VE) (Italy), on April 20, 1972, residing professionally at L1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société anonyme Karinate Investments S.A., en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et

2. la société anonyme UNITED BULK S.A., R.C.S. Luxembourg B 136969, avec siège à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

toutes deux représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Sveta Investments S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.



## Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Droits de préemption

a) Un actionnaire (l'Actionnaire) peut vendre toutes ou une partie de ses actions à un tiers offrant de bonne foi, si les conditions fixées ci-après sont respectées.

b) Si un actionnaire (l'Actionnaire Vendeur) désire vendre toutes ou une partie de ses actions (les Actions Offertes) à un tiers cessionnaire de bonne foi (le Cessionnaire), l'Actionnaire Vendeur doit en aviser les autres actionnaires (les Actionnaires Non-Vendeurs) (l'Avis de Cession). A l'Avis de Cession doivent figurer le nom du Cessionnaire et le prix payable en espèces auquel le Cessionnaire est prêt à acheter les Actions Offertes (le Prix Offert). L'Avis de Cession ne contiendra pas d'autres conditions et sera irrévocable. L'avis de Cession doit être co-signé par le Cessionnaire.

c) A partir de l'Avis de Cession, les Actionnaires Non-Vendeurs auront un délai de 15 jours ouvrables pour aviser l'Actionnaire Vendeur de leur décision d'acquérir les Actions Offertes au prix correspondant au Prix Offert (cet avis étant l'Avis d'Achat).

d) Si un Avis d'Achat est remis par les Actionnaires Non-Vendeurs dans le délai de 15 jours ouvrables et que l'Avis d'Achat prévoit spécialement que les Actionnaires Non-Vendeurs acceptent le Prix Offert, cet Avis d'Achat sera réputé être une acceptation irrévocable par les Actionnaires Non-Vendeurs d'acquérir les Actions Offertes. Si un Avis d'Achat est envoyé par les Actionnaires Non-Vendeurs dans le délai de 15 jours ouvrables et que l'Avis d'Achat prévoit spécialement que les Actionnaires Non-Vendeurs n'acceptent pas le Prix Offert ou si l'Avis d'Achat est muet sur l'acceptation du Prix Offert, les Actionnaires Non-Vendeurs doivent demander au commissaire de la société la détermination de la valeur correcte des actions en respectant les conditions suivantes.

e) Si aucun Avis d'Achat n'a été envoyé dans les 15 jours ouvrables suivant l'Avis de Cession, la vente des Actions Offertes par l'Actionnaire Vendeur se fera librement, mais pas à un prix inférieur au Prix Offert.

f) Un actionnaire est censé avoir envoyé un Avis de Cession chaque fois qu'un des événements suivants arrive:

le-dit actionnaire est soumis à un cas d'insolvabilité (alors l'Avis de Cession est censé avoir été donné le jour où le cas d'insolvabilité est arrivé);

le-dit actionnaire viole gravement les présents statuts ou une convention importante existant le cas échéant entre les actionnaires; cette violation, si elle est réparable, n'a pas été réparée endéans les 30 jours suivant l'avis de réparation (dans ce cas l'Avis de Cession est censé avoir été donné le jour de la violation respectivement de l'expiration du délai de 30 jours);

le-dit actionnaire subit un changement de contrôle, sauf en cas de cessions intra-groupe (alors l'Avis de Cession est réputé avoir été donné le jour du changement de contrôle).

Détermination de la valeur correcte

Nomination d'un expert

La valeur correcte des actions dans le cadre de ces statuts sera déterminée par les commissaires de la société endéans les 20 jours ouvrables suivant la demande envoyée par un actionnaire moyennant lettre recommandée.

Méthode et ajustements

Les commissaires détermineront la valeur correcte des actions à vendre au jour qui précède immédiatement la date de l'Avis de Cession afférent en évaluant la société comme s'il s'agissait d'une vente faite entre le vendeur et l'acheteur aux conditions de marché.

En cas de difficulté, les commissaires résoudront cette difficulté de façon discrétionnaire.

Détermination

a) Les commissaires doivent déterminer la valeur correcte endéans les 20 jours ouvrables suivant l'Avis de Cession et signifieront leur évaluation aux parties.

b) Les commissaires agiront comme experts et non comme arbitres.

c) En déterminant la valeur correcte selon cet article, les commissaires peuvent avoir accès à toutes les pièces comptables et autres documents nécessaires, mais en respectant les conditions de confidentialité.

d) En déterminant la valeur correcte selon cet article, les parties peuvent faire des confirmations et déclarations aux commissaires que ceux-ci peuvent prendre en considération à leur discrétion.

e) Les frais d'évaluation des commissaires seront par parts égales à charge des parties.

Décision de contestation

Si un des actionnaires conteste la valeur correcte ainsi déterminée, celui-ci doit le notifier aux autres actionnaires dans un délai de deux semaines suivant la détermination de la valeur correcte en envoyant un avis de refus (l'Avis de Refus) aux autres actionnaires.

Chaque actionnaire peut alors demander au président de l'institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises de nommer immédiatement un expert indépendant qui s'efforcera de déterminer la valeur correcte dans un délai de 20 jours ouvrables suivant sa nomination et cette détermination sera définitive et liera les parties. La partie ayant envoyé l'Avis de Refus supportera les honoraires de l'expert indépendant.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune comme suit:

- vingt-cinq mille (25.000) actions sont souscrites par la société anonyme Karinate Investments S.A., prénommée, et sont intégralement libérées par un apport en espèces de vingt-cinq mille Dollars des États-Unis (USD 25.000,-).

- vingt-cinq mille (25.000) actions sont souscrites par la société anonyme UNITED BULK S.A., prénommée, et sont intégralement libérées par un apport en espèces de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-).

Le montant total de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les parties comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B:

##### *Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

- Monsieur Mohammed KARA, administrateur de sociétés, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

- Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de sociétés, né à San Dona' Del Piave (VE) (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008599/495.

(110008926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Hagalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011024184/11.

(110029747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 112.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, société de droit étranger (hongrois), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024201/11.

(110029429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 112.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la société Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, société de droit étranger (hongrois), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024205/11.

(110029433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**IDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 112.964.

*Extrait de la décision des associés du 1<sup>er</sup> février 2011*

**1. Changement de siège social**

Le siège social est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011024206/12.

(110029175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 548.301,20.**

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 116.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024209/11.

(110029667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Ikanos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 18.199.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2010*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016 est composé comme suit:

- GRAUER Henryk, Administrateur de Sociétés, Boslaan 2D, B-8300 Knokke-Heist, Président
- JACHIR David, Administrateur de Sociétés, 21 Ginstlaan, B-1640 Rhode St.Genèse
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique MAQUA et décide de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de 6 ans, son mandat venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur*

Référence de publication: 2011024210/22.

(110029012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Selm Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 39.611.

—  
L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1<sup>er</sup> août 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 1<sup>er</sup> avril 2010. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.611.

L'assemblée est présidée par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandrine VIGANO, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.



Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur est également autorisé à vendre la participation de la société dans Euroil Ltd (Royaume Uni) à Edison International Holding NV (Pays-Bas). Le prix de la cession devra être égal à la valeur comptable de la participation.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à huit cents euros (800,- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Carelli, S. Viagano, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/949. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006923/67.

(110007027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Ilys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.079.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ILYS S.A. tenue en date du 2 février 2011 que le siège social de la société est transféré du 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 37A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024212/13.

(110029193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Immo Royal Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.396.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de IMMO ROYAL PARTNERS S.A. tenue en date du 3 février 2011 que le siège social de la société est transféré du 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 37A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024213/13.

(110029210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Infedec SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.747.

—  
*Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 3 février 2011*

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian FRANÇOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2011.

Certifié sincère et conforme

INFEDEC SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / C. BITTERLICH

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A*

Référence de publication: 2011024215/18.

(110029076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**International Media Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A. tenue en date du 3 février 2011 que le siège social de la société est transféré du 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 37A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024218/13.

(110029237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Invesco Management N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.880.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVESCO MANAGEMENT N° 1 S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011024219/11.

(110029643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.886.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INVESCO MANAGEMENT N° 2 S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011024220/11.

(110029647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Inzil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.498.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011024222/11.

(110028993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024224/11.

(110029360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 765.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011024225/11.

(110029007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**menschling plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.367.

---

Hiermit geben wir Ihnen bekannt, dass wir nachfolgende Änderungen in der Geschäftsführung vorgenommen haben:

I. Frau Silke Weber, geb. am 15.04.1980, geschäftsansässig: 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ist zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt worden. Frau Weber vertritt die Gesellschaft stets einzeln.

II. Herr Heiko Petzoid hat sein Amt als Geschäftsführer niedergelegt.

17. Februar 2011.

Silke Weber

Director

Référence de publication: 2011024289/14.

(110029389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires date du 15 Février 2011*

Les actionnaires décident:

- d'accepter la démission de Monsieur Lionel Constantin en tant qu'administrateur de la société et avec effet au 25 Janvier 2011,

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mr. François Dugast, né le 24 Décembre 1962 à Nyon Vaud, Suisse, ayant pour adresse professionnelle 1 rue de la Gabelle, 1211 Genève 26, Suisse, avec effet au 25 Janvier 2011 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2011.

*Pour JT International Luxembourg S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011024242/18.

(110029592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Katto Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.223.

—  
Suivant une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 03.05.2010 de la société LIFETIME IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. Révocation des sociétés FOXBAWN LTD et INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION comme d'administrateurs et nomination de Madame Carole Giovannacci, née le 12.04.1969 à Thionville, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 07.03.1966 à Bitbourg, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société INVEST CONTROL SARL est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 03.05.2010.

Référence de publication: 2011024243/19.

(110029365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

—  
Die Gesellschaft wurde am 20. Dezember 2004 gegründet, gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 298 vom 5. April 2005.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011024231/16.

(110029361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---